

Compte-rendu du conseil d'UFR du 07 Février 2019

Membres présents non votants :

Yannick VANPOULLE : directeur

Membres présents votants :

Emmanuelle CANET-SOULAS, Claude CHIOCCI, Patrick FARGIER, Annie GELOT, Emma GUILLET-DESCAS, Pierre LORCA, Virginie PILLAT, Isabelle ROGOWSKI, Salima TERDJIMI.

Avaient donné procuration:

Guillaume BODET à Emma GUILLET-DESCAS

Christian LEVARLET à Emmanuelle CANET-SOULAS

Aymeric GUILLOT à Emmanuelle CANET-SOULAS

Quorum atteint : 12 votants

Secrétaire de séance : Florence ALLAMANCHE, secrétaire de direction

Présentation de l'Ordre du jour :

PARTIE A

- Université cible
 - Position du conseil sur le 1^{er} cycle
- Proposition de candidature du département APA pour remplacer Rachel BAUDRILLON de l'OVE (personnalité extérieure membre du conseil) qui a démissionné

PARTIE B

- Responsabilité de la commission des personnels
- Calendrier des formations 2019-2020
- Corrections des MCC du DEUST ANIM
- Ajustement maquettes L2
- Ouverture des groupes pré professionnalisation dans les secteurs d'intervention
- Compléments optionnels DU pratique d'éducation somatique
- Règlement intérieur du DEUST APN
- Organigramme des responsables de formation
- Demande de subvention : - Colloque Foot par et pour les femmes
 - Journée d'études du réseau des doctorants en études sportives (L-Vis)

INFORMATIONS

- Bilan activité Formation Continue (FC) et apprentissage STAPS.
- Demandes d'ouverture à l'apprentissage

PARTIE C

- Renouvellement du conseil d'unité : calendrier et modalités
- Renouvellement des postes d'enseignants contractuels (ex-PAST)
- Anticipation changement de direction UFR
- Rappel des règles d'accès dans les différents parcours de L3

Proposition sur l'ODJ :

Isabelle ROGOWSKI souhaite que la demande de subvention (700 Euros) pour le colloque *Football par et pour les femmes* initialement en PARTIE B, soit remontée en PARTIE A.

Approbation du compte-rendu du conseil d'UFR du 16 octobre 2018 : 2 abstentions – CR approuvé

PARTIE A

- Université cible
- Position du conseil sur le 1^{er} cycle

Présentation des deux alternatives présentées en AG sur le vote du 1^{er} cycle. Celui-ci s'inscrit dans un contexte avec les préconisations du rapport Germinet/Dalle pour la transformation de l'enseignement supérieur et la professionnalisation.

Nous retrouvons dans le schéma défini du 1^{er} cycle :

- Deux grandes voies de formation supérieure : une voie professionnelle et une voie générale et technologique.
 - La dimension professionnelle avec les licences professionnelles (180 crédits)
 - La construction d'une filière technologique (180 crédits) permettant une plus grande diversité des publics à l'entrée (notamment les bacheliers technologiques) et une meilleure insertion professionnelle.
- Sur les filières générales et technologiques, l'objectif est d'autoriser une orientation progressive des étudiants via des passerelles et des changements de filières en cours de formation
- Renforcer le lien entre les licences générales et les écoles (ENS, INSA,...)
- Renforcer l'alternance entre les filières du supérieur et le monde professionnel grâce à une portabilité des contrats d'apprentissage. Dans cette logique, il est prévu la création d'un Centre de Formation en Apprentissage (CFA) en septembre à FOCAL (déposé par les 3 universités)
- Mieux articuler l'offre de formation aux besoins territoriaux
- Organiser la présentation générale de l'enseignement supérieur afin de faire apparaître le schéma général proposé.

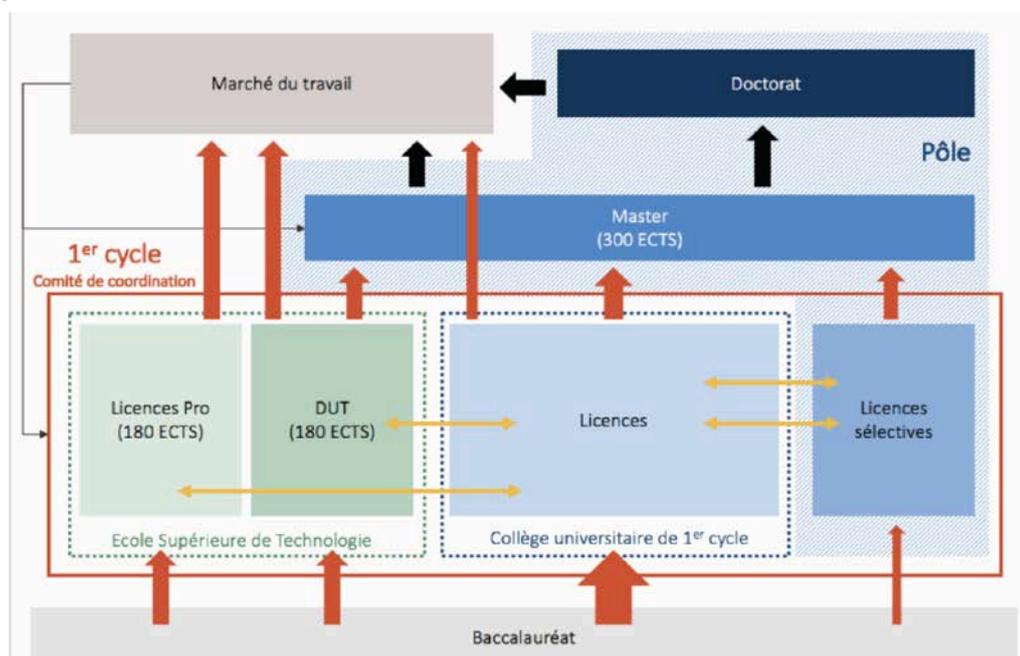
Ces préconisations ont été reprises par la ministre le 31 janvier 2019 et sont parues le 1^{er} février 2019 dans la dépêche AEF.

Les objectifs correspondants annoncés :

- Sortir d'une logique de silo qui se juxtapose sans jamais se faire rencontrer les équipes pédagogiques, les étudiants et les parcours professionnels
- Accroître les possibilités d'insertion professionnelle (à Bac+2 ou bac+3)
- Améliorer fortement la réussite des bacheliers professionnels et technologiques
- Tirer toutes les conséquences de la réforme du diplôme national de licence pour en faire un outil de professionnalisation (organisation en blocs de compétences et possibilité d'envisager des évaluations qui ne soient pas des compensations complètes)
- Réorganiser la structuration de nos diplômes pour les rendre accessibles à une formation tout au long de la vie

La proposition faite par la gouvernance et le comité de pilotage de l'université cible est de créer un premier cycle de l'établissement cible autour de deux structures : le collège universitaire du premier cycle (CU1C) et l'Ecole Supérieure de Technologie (EST) qui regroupe les DUT, les licences pro et les futures licences pro (180 crédits)

Le terme « sélectives » utilisé pour ces licences n'est pas très approprié. Il s'agirait plutôt de cursus+ ou cursus accéléré.



Sur ce schéma, les licences sélectives sont présentées avec un décrochage indiquant qu'elles sont envisageables à partir de la 2^{ème} année, excluant ainsi les étudiants issus de Parcoursup. L'UFR STAPS est représentée dans le collège universitaire du 1^{er} cycle avec toutes les disciplines appelées sciences et humanité.

Fonctionnement du collège de 1^{er} cycle :

1. Un Contrat Objectif Moyen COM propre
2. Une tutelle et une accréditation propre en 2022
3. Un Directeur membre du comité exécutif de l'université cible nommé par la gouvernance (le comité exécutif regroupe tous les directeurs de pôle)
4. Une administration de scolarité propre sous l'autorité du directeur du CU1C ; les scolarités seront détachées sur le CU1C
5. L'inscription des étudiants se fait dans le collège. La 1^{ère} année sera commune pour tous les parcours et constituée de majeures et mineures avec une orientation progressive à partir de la 2^{ème} année.
6. Les pôles déterminent la contribution de leurs enseignants et enseignants-chercheurs, ceux-ci étant rattachés aux PFR et non au CU1C.
7. D'ici 2020, les formations post-bac non sélectives sont intégrées au collège 1^{er} cycle et les opérateurs restent les pôles dans les mêmes conditions administratives et pédagogiques qu'aujourd'hui.
8. La nouvelle accréditation déterminera l'offre de formation du CU1C et distinguera celle du 1^{er} cycle et celle des pôles (objectifs et indicateurs dans COM respectifs)

Le travail conduit au sein des pôles permettra de déterminer ce qui entrera dans le CU1C et dans le comité de coordination du 1^{er} cycle, ce comité regroupant l'Ecole Supérieure de Technologie, le CU1C et les pôles. Les licences sélectives seront dans le 1^{er} cycle mais rattachées aux pôles.

9. Présence d'un Conseil pédagogique du collège dont les membres sont nommés par les pôles

Pour comparaison, Au niveau national, les structures STAPS présentent des situations très diverses. La plupart ont gardé leur 1^{er} cycle, mais les mêmes tendances se dessinent.

Celles classées dans l'IDEX sont ou seront restructurées en pôle avec un collège universitaire de 1^{er} cycle transversal (même modèle que Lyon). D'autres sites prévoyant des regroupements entre universités

préconisent également la mise en place d'un collège universitaire de 1^{er} cycle mais avec une injonction moins forte.

L'idée générale est donc d'avoir des restructurations en pôles avec des collèges universitaires de 1^{er} cycle au niveau transversal. Il s'agit d'une politique définie nationalement qui renvoie aux objectifs présentés précédemment.

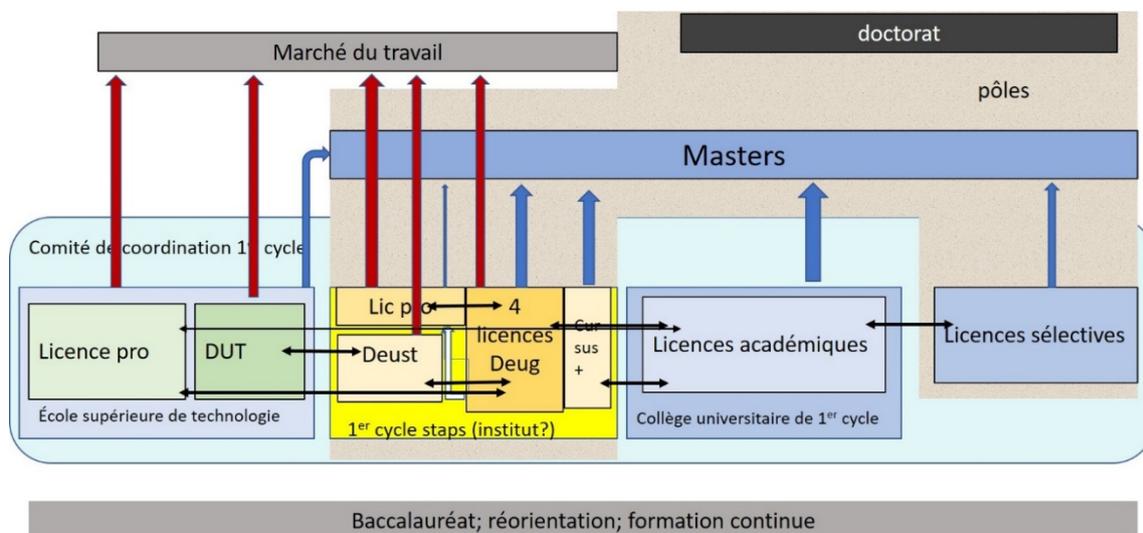
Les votes proposés en assemblée Générale et proposés ici en conseil sont les suivants :

1^{er} vote : plaçant STAPS Lyon de manière indépendante et avec une porte ouverte à une participation au comité de coordination

- 1) Pour un 1^{er} cycle spécifique STAPS, hors collège du 1^{er} cycle, rattaché au pôle éducation et sports, 1^{er} cycle disposant de son autonomie de gestion administrative, financière et pédagogique par l'intermédiaire de la composante STAPS et du Pôle de Formation Recherche (PFR)
- 2) Pour la participation à un comité de coordination intégrant le collège universitaire 1^{er} cycle – l'institut supérieur de technologie, le 1^{er} cycle STAPS, les représentants des pôles, comité permettant de préciser et opérationnaliser les objectifs des formations du 1^{er} cycle (parcours de formation, passerelles, cursus +, émergence de nouvelles formations etc.)

2^{ème} vote : correspondant à celui du groupe de travail pour une intégration des formations STAPS de 1^{er} cycle au sein du collège universitaire

- Pour une intégration des formations STAPS de 1^{er} cycle au sein d'une structure globale du 1^{er} cycle type collège universitaire, dont le directeur siège au comité exécutif, qui a son budget propre, ses services communs et qui coordonne les formations et les accréditations.



Présentation de l'argumentaire de STAPS sur la volonté d'être indépendantes.

- 3100 étudiants Lyon- St Etienne
- Mixité sociale, mixité bacs, hétérogénéité des publics
- Bons taux de réussite (entre 50 et 60% en L1, entre 70 et 90% ensuite) et des taux de professionnalisation excellents y compris au sortir de la L3 (85 à 95 %)
- Une filière en tension attractive avec des étudiants qui ont choisi des études et des métiers sportifs.
- Un 1^{er} cycle STAPS qui ne trouve pas sa place dans le schéma proposé de par :
 - Ses Formations Professionnelles Bac + 2
 - Ses Licences Professionnelles
 - Ses Licences Académiques Présentant Une Dimension Professionnelle Très Conséquente Organisées Autour De La Mise En Stage Et Par Rapport A Des Secteurs Professionnels
 - Ses Partenaires Et Des Secteurs Professionnels Clairement Identifiés

- Ses Structures Partenariales Locales De Pilotage Des Formations, Y Compris Pour Les Formations Dites Académiques
- Ses Structures Partenariales De Coordination Nationale (Conseil Sectoriel) Et Européenne Pour Améliorer La Relation Emploi-Formation
- Ses Formations Pluridisciplinaires
- Ses Blocs De Compétences nationaux pluridisciplinaires
- Un cadre règlementaire contraignant : des professions règlementées (code du sport) dès L1-L2 (deug), des fiches RNCP pour 4 licences et les formations pro, des référentiels de formation et des organisations en blocs nationaux nécessitant une spécialisation précoce et imposant une dimension professionnelle importante dès la 2^{ème} année en licence et dès la 1^{ère} année en DEUST.
- Des passerelles entre diplômes STAPS déjà construites et des passerelles en construction entre diplômes Jeunesse et Sport et diplôme de branche
- Des pré requis entre niveaux de formation sont en finalisation au niveau national.

Des choix organisationnels et pédagogiques spécifiques non fongibles dans un collège de 1^{er} cycle global.

- Une cohérence de travail et une unité de l'équipe administrative et enseignante pour un suivi au plus près des étudiants
- Des équipes administratives ayant des fonctions administratives, mais aussi pédagogiques, liant FI et FC, rendant le travail plus intéressant, conditions d'un meilleur suivi des étudiants et d'une dynamique de travail grâce au sens donné à celui-ci.
- Des équipes par année, par formation, par secteur de professionnalisation et non pas discipline académique
- Construction d'une progression sur l'ensemble des formations par semestre et par année, sur tous les blocs et non logique de blocs indépendants des années
- Limitation des choix avec un gros tronc commun obligatoire en L1 (pas de majeures- mineures) puis construction progressive des choix d'orientation plutôt qu'une ouverture des choix pour construction d'un parcours progressif ensuite
- Organisation en groupe classe dès L1 avec programmes de formations communs plutôt qu'une organisation des groupes en fonction des choix de majeures et de mineures
- Pari de la fonctionnalité, de la faisabilité et de l'efficacité lié à ces choix et à la taille de la structure pédagogique et de gestion
- Pari sur l'effet UFR : cohérence d'équipe, projet partagé, suivi coordonné des étudiants, pédagogie et didactique réfléchies collectivement, constitution des groupes étudiants de formation, clarification des attendus d'évaluation avec passages obligés et dimension de gestion à visage humain.
- Refus des licences sélectives au profit de double cursus et de double licences pour multiplier les compétences, les possibilités de professionnalisation et d'orientation en master.

Quelle que soit la proposition votée, des questions se posent : articulation de la direction (s'il en existera toujours une), devenir des personnels BIATSS et des services spécifiques existants, éclatement possible de l'équipe administrative ?

Il s'agit ici de la question des pôles et le travail n'est pas encore fait ; il s'agit de la prochaine étape avec le travail sur les statuts, le règlement et le fonctionnement des pôles.

Dans notre pôle « éducation et sports » il y aura l'INSPE (ex. ESPE), STAPS LYON et St-Etienne (département), sciences de l'éducation St-Etienne et l'Institut Français de l'Education (IFE) rattaché à l'ENS. Dans un premier temps les entités garderont leurs caractéristiques, puis les statuts seront à construire au niveau du pôle.

Si les STAPS Lyon restent une UFR, l'INSPE et l'IFE des instituts et les STAPS St-Etienne un département, il faudra intégrer une coordination et voir comment accorder nos règlements, notamment avec St- Etienne.

Il y aura également un système de gouvernance au niveau du pôle avec un directeur et/ou une équipe de direction du pôle.

Pour les structures administratives, il pourrait y avoir un DGS ou directeur administratif du pôle, comme il pourrait y avoir un service unique de scolarité du pôle.

Il y a également une difficulté organisationnelle au niveau de la localisation de chaque entité (Croix-Rousse, Villeurbanne et St-Etienne) mais la gouvernance a avancé que rien ne bougerait d'ici 2022, les transformations viendraient par la suite. Il n'y aurait, à priori pas de mutation des personnels sauf sur la base de volontariat.

Le site STAPS continuera d'exister en terme de localisation et avec ses personnels ; mais quid de leur gestion ? surtout dans le cas d'une intégration au collège de 1^{er} cycle.

Il y a également une attente au niveau du projet CURSUS+, projet déposé avec des moyens financiers pour pouvoir créer des postes administratifs pour le premier cycle.

Nous sommes bien sur la construction d'une nouvelle université avec ses pôles qui auront une autonomie des Ressources humaines, une autonomie financière et une autonomie de fonctionnement.

De par l'effectif, STAPS LYON serait le plus significatif dans le pôle à la condition de conserver le 1^{er} cycle ; à contrario si le premier cycle est intégré dans le collège universitaire, nous n'aurions, dans notre pôle, plus que nos 4 masters et nos doctorats.

Un conseil de perfectionnement a eu lieu avec l'ESPE fin décembre au cours duquel a été annoncé la mise en place de licences « sélectives » : une licence pour intégrer les écoles et des licences par discipline avec sélection des étudiants pour aller jusqu'au professorat, et ce dans une logique de formation professionnelle. Ceci est compréhensible dans le sens où le CAPES sera en M2.

Dans ce cas, si nous prenons l'exemple de la licence STAPS éducation et motricité et en fonction du nombre d'étudiants qui vont en CAPES, notre effectif passerait de 180 à 60 étudiants.

Ainsi, si les licences sélectives du côté de l'INSPE augmentent et que les formations 1^{er} cycle STAPS sont dans le collège universitaire du 1^{er} cycle, l'UFR STAPS deviendrait minoritaire dans le pôle par rapport à l'INSPE.

Au vu de ces constats, est-ce que l'UFR STAPS pourrait envisager de faire des parcours de licences sélectives parallèlement aux parcours de licences générales ? est-ce que cela pourrait être une alternative ou une 3^{ème} voie ?

Sur le schéma, derrière cursus +, il y a cette idée-là. Par exemple, la position de St-Etienne, est de dire que si les STAPS ne restent pas indépendantes, il faudrait mettre en place uniquement des licences sélectives qui seraient dans le pôle. Cependant il y aurait un choix politique à faire : soit ce sont des licences sélectives basées sur nos capacités d'accueil, soit ce sont des vraies licences sélectives avec diminution du nombre de places.

La question des DEUST et des licences professionnelles se pose :

Notre volonté, en accord avec les partenaires professionnels, n'est pas de transformer un DEUST en 3 ans. Ni Les DEUST, ni les licences pro ne sont basés sur la même logique que les licences sélectives.

En effet, les licences sélectives sont rattachées à une discipline académique pour aller vers des masters voire des doctorats et ne donnent pas lieu à une sortie sur le marché du travail.

Une question est posée : si nous allons vers des parcours cursus+, de quoi seraient-ils composés ? :

Ces parcours pourront permettre à des étudiants soit de faire des licences en accéléré, soit de poursuivre plusieurs licences, soit de prendre plus de temps pour valider leur licence.

Il serait également envisageable de proposer des modules ou des blocs à des étudiants des autres licences académiques afin de leur permettre de se réorienter en STAPS avec des allègements de formation.

Cependant, au regard de nos capacités d'accueil cela pourrait poser de sérieux problèmes si devons accueillir un trop grand nombre d'étudiants en réorientation.

Un membre du conseil revient sur l'importance de l'accueil et de l'accompagnement à avoir avec les primo-entrants pour leur permettre de se construire un cadre et des repères. Avoir un 1^{er} cycle regroupant toutes les matières que l'étudiant aura à choisir pour les découvrir, cela va à l'encontre de la réussite de l'étudiant ; or, c'est précisément l'amélioration du taux de réussite des étudiants qui nous est présenté comme objectif du cu1c, ce qui paraît impossible dans ce schéma.

Une recherche a été faite en 2008 sur la Seine St Denis pour comprendre les raisons du décrochage des étudiants, avec un rapport remis au gouvernement. Il en ressort que quasi tous les étudiants issus des milieux populaires décrochaient par manque de maîtrise des codes culturels et de repères au niveau de l'université.

Il est demandé si des retours de la part des étudiants et/ou des représentants des différentes formations existent sur ce sentiment d'appartenance. Au niveau de l'école doctorale, une évaluation a montré ce facteur comme majeur dans la réussite des étudiants et c'est un point fort au niveau de STAPS.

Il est également précisé que les étudiants sollicitent moins les enseignants quand ils ont des cours très éparpillés ; ce sentiment d'appartenance se perd, même si c'est moins flagrant à Lyon1 que dans d'autres universités.

Dans le scénario proposé d'intégration à un collège de 1^{er} cycle, il existe plusieurs risques de perte :

- 1) Nombre de transversales à mettre en place si globalisation avec mineurs et majeurs
- 2) Pertes d'heures (et perte d'enseignants) : nous ne pourrions pas faire toutes les transversales de toute l'université
- 3) Risque de perte d'étudiants car l'option licence sélective lancée par l'INSPE implique un effectif maximum à respecter.
- 4) Perte de leadership

Avec ces pertes, il y aura forcément une répercussion sur tous les personnels BIATSS et enseignants et enseignants chercheurs. La négociation serait donc de défendre au maximum notre spécificité, sans pour autant être hostiles au projet mais que nous ne rentrons pas dans ce schéma du fait de notre spécificité. Derrière cela, il faut dissocier le débat de l'université cible et le débat du pôle dans l'université cible et se positionner fermement.

Il est confirmé que la logique professionnelle de l'INSPE est de mettre les étudiants en stage dès la 2^{ème} année, ce qui est déjà pratiqué à l'UFR.

Ce qui favorise l'UFR, ce sont les fiches RNCP avec un bloc 9 « éducation physiques dans le système scolaire » et un bloc 10 « l'enseignement des APS dans le milieu socio-éducatif ».

Sur ce point, le cabinet de la ministre a décidé de remettre en place les 5 mentions STAPS.

Suite aux discussions sur les deux propositions de vote, une 3^{ème} proposition est faite, à savoir :

- 1) Pour un 1^{er} cycle spécifique STAPS hors collège du 1^{er} cycle, rattaché au pôle éducations et sports, 1^{er} cycle disposant de son autonomie de gestion administrative, financière et pédagogique par l'intermédiaire de la composante STAPS et du PFR
- 2)
 - Pour un 1^{er} cycle spécifique STAPS hors collège du 1^{er} cycle, rattaché au pôle éducations et sports, 1^{er} cycle disposant de son autonomie de gestion administrative, financière et pédagogique par l'intermédiaire de la composante STAPS et du PFR
 - Pour la participation à un comité de coordination intégrant le collège universitaire 1^{er} cycle - l'institut supérieur de technologie, le 1^{er} cycle STAPS, les représentants des pôles, comité permettant de préciser et opérationnaliser les objectifs des formations du 1^{er} cycle (parcours de formation, passerelles, cursus +, émergence de nouvelles formations etc.)

- 3) Pour une intégration des formations STAPS de 1er cycle au sein d'une structure globale du 1er cycle, type collège universitaire, dont le directeur siège au comité exécutif, qui a son budget propre, ses services communs et qui coordonne les formations et les accréditations.

Un membre du conseil au regard du schéma proposé et des injonctions du jury international fait remarquer que la vraie motivation de la gouvernance et du projet est de rationaliser les moyens, en revenant sur les principes :

- 1) De la formation d'excellence avec les masters,
- 2) Des formations professionnelles qui doivent devenir rentables,
- 3) De sélection et d'orientation active à l'entrée à l'université

Tout ceci pose la question du modèle d'université que nous voulons pour le futur : est-ce bien celui-là ? Le même membre s'étonne de la non position des étudiants qui ne sont pas demandeurs d'informations, du manque d'échanges constructifs en CFVU dans laquelle le sujet n'est pas abordé, de la réalité de groupes de travail (1^{er} cycle notamment) qui restent vides et sans production.

Les élus étudiants participent bien au groupe de travail du collège universitaire du 1^{er} cycle mais au vu des thématiques, tout est fait comme si ce collège était déjà acté. Ainsi les réflexions portent uniquement sur les contenus.

De même, le conseil avance les difficultés pour gérer efficacement les 50 000 étudiants intégrés au CU1C.

La représentation par les enseignants et les responsables des étudiants du pôle pose aussi problème. Dans un des groupes de travail des pôles, ils sont catégorisés, en indécis, moyens, bons et professionnels.

Cependant la gouvernance a affirmé sa volonté de ne pas supprimer ce qui fonctionne déjà bien.

Malgré ces annonces, le conseil estime que les réponses restent floues quant à l'organisation du 1^{er} cycle, notamment pour les licences sélectives. En particulier au regard de l'autonomie de gestion du CU1C et de l'école supérieure de technologie, chacun ayant son propre directeur, son budget et ses services administratifs.

Par rapport à la question de ce 1^{er} cycle, il est demandé aux étudiants élus et aux responsables du BDE un retour sur la semaine d'intégration organisée par les VP étudiants au mois de septembre pour les étudiants de la FST. Les retours sont très bons sur le déroulé de cette semaine, prévue suffisamment tôt dans l'année, avec une organisation sous forme d'escape game et un parcours bien aménagé permettant ainsi aux étudiants de prendre connaissance rapidement du campus. Cependant, elle ne comprenait pas les étudiants STAPS et s'est déroulée en même temps que la semaine organisée pour les primo entrants STAPS. De ce fait, certains n'ont pas compris la différence entre les deux organisations. Il faudra une meilleure concertation pour une synchronisation l'année prochaine.

À la suite de ces débats sur l'université cible, la décision est prise d'un vote du conseil en plusieurs temps en cohérence avec les votes de l'AG du 5 février.

1er vote sur la proposition présentée en 2ème position en AG : PROPOSITION 2

- Pour une intégration des formations STAPS de 1er cycle au sein d'une structure globale du 1er cycle type collège universitaire, dont le directeur siège au comité exécutif, qui a son budget propre, ses services communs et qui coordonne les formations et les accréditations.

VOTE : 0 POUR – 1 ABSTENTION - 11 CONTRE – PROPOSITION REJETÉE

2ème vote sur la proposition présentée en 1ère position en AG : PROPOSITION 1-A

- Pour un 1er cycle spécifique STAPS hors collège du 1er cycle, rattaché au pôle éducation et sports, 1er cycle disposant de son autonomie de gestion administrative, financière et pédagogique par l'intermédiaire de la composante STAPS et du PFR

VOTE : 5 POUR – PROPOSITION REJETÉE

3ème vote sur la proposition présentée en 1ère position en AG : PROPOSITION 1-B

- Pour un 1er cycle spécifique STAPS hors collège du 1er cycle, rattaché au pôle éducations et sports, 1er cycle disposant de son autonomie de gestion administrative, financière et pédagogique par l'intermédiaire de la composante STAPS et du PFR
- Pour la participation à un comité de coordination intégrant le collège universitaire 1er cycle – l'institut supérieur de technologie, le 1er cycle STAPS, les représentants des pôles, comité permettant de préciser et opérationnaliser les objectifs des formations du 1er cycle (parcours de formation, passerelles, cursus +, émergence de nouvelles formations etc.)

VOTE : 7 POUR – 1 ABSTENTION – PROPOSITION ADOPTÉE

Une question est posée par rapport à ce vote : si le résultat est différent de celui de l'UFR de St-Etienne, qui va prendre la direction au niveau administratif ?

Cela va, en effet, faire partie des discussions dans le pôle. Il va falloir retravailler tous ensemble les statuts et le règlement intérieur. L'UFR de St-Etienne, étant un Département, est regroupée avec la faculté de Biologie sur un même lieu et va continuer d'être Département ; il faudra tout de même se coordonner sur la politique pédagogique STAPS et avoir des complémentarités dans nos formations STAPS.

En revanche, la politique pédagogique globale du PFR sera élaborée au niveau du pôle avec une instance de coordination sur la formation et sur la recherche et une instance politique de décision.

Suite à ce vote, un communiqué en direction de la gouvernance et du groupe de travail 1er cycle, sur la position de l'UFR STAPS de Lyon à propos de son intégration à un collège universitaire du 1er cycle dans le cadre de la future université cible de Lyon, sera envoyé dès le lendemain du conseil le vendredi 8 février. (cf. document en annexe)

- **Proposition de candidature du département APA** d'intégrer une personnalité extérieure de France Association Santé Auvergne Rhône-Alpes (association d'usagers) pour remplacer Rachel BAUDRILLON de l'OVE (personnalité extérieure membre du conseil) qui a démissionné

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ – 0 contre – 0 abstention – 12 POUR

- **Colloque foot Football par et pour les femmes : demande de 700 euros de subvention**

Une remarque est apportée sur les inscriptions payantes : il y a incohérence entre les coûts inscrits au budget et les tarifs annoncés dans l'appel à contribution.

De plus, les montants demandés au laboratoire et à l'UFR sont quasiment identiques et cette proportionnalité paraît incohérente dans la mesure où le montant demandé à l'UFR devrait, en principe, être supérieur. De même, le budget tel que présenté n'est pas équitable par rapport aux partenaires et aux futurs inscrits

VOTE : 8 ABSTENTIONS et 4 POUR.

Le conseil approuve la demande de subvention mais avec une demande de réajustement du budget qui n'est pas considéré comme équilibré.

Il est demandé, par la même occasion, de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil d'avoir un bilan financier sur le congrès de L'ANESTAPS suite aux échanges qui avaient été faits au conseil du 16 octobre et l'utilisation de la subvention de 4000 euros qui avait été votée.

PARTIE B

- **Responsabilité de la commission des personnels** : en accord avec les statuts, la direction propose Guillaume Martinet selon le vote de ladite commission, en remplacement de Claudine Guyomard à la fin du semestre en cours. Ce vote intervient en amont afin de permettre le tuilage entre ancien responsable et nouveau responsable

- **Calendrier des formations 2019-2020** (pour les formations professionnelles validation ultérieure notamment pour le DEUST APN et le DEUST animation)
- **Corrections des MCC du DEUST ANIM** : modification suite à une erreur sur le fichier initial (décalage de lignes sur le tableau envoyé à la CFVU)
- **Ajustement maquettes L2** :
 - Ouverture d'un groupe Voile en APPN.
 - Permutation MIC et Théorie de l'intervention – projet de modification abandonné, en attente de remontées des tests d'optimisation sur ADE.
- **Ouverture des groupes pré professionnalisation dans les secteurs d'intervention** : le principe retenu est de tenir compte des vœux des étudiants et de leur apporter une information plus précise sur les prérequis lors des rentrées pédagogiques (L1 et L2) pour l'ouverture des groupes. L'accès en L3 Management, pour les étudiants issus de nos promos STAPS, ne se fera plus via eCandidat.
- **Règlement intérieur du DEUST APN** : demande de révision sur les MCC dans le règlement intérieur.
- **Organigramme des responsables de formation** : fichier récapitulatif des responsables de formation de l'UFR pour remonter auprès de la DEVU.
- **Demande de subvention** d'un montant de 300 Euros pour une journée d'études du réseau des doctorants en études sportives (L-Vis).

Le conseil approuve l'ensemble des points de la partie B sauf :

- **Compléments optionnels du DU pratique d'éducation somatique (DUPES)** : Point non voté en commission formation donc reporté au prochain conseil

POUR INFORMATION

- **Bilan activité Formation Continue (FC) et apprentissage STAPS.**

Plus de 10% des effectifs STAPS sont sous statut formation continue (FC) ou apprentissage.

Formations présentant le plus de contrats (publics financés) :

- DEUST APN (58 contrats sur 102 inscrits) – Formation bénéficiaire
- DEUST MF (29 contrats pour 78 inscrits) – Formation bénéficiaire
- DUEPP (18 contrats pour 48 inscrits) – Formation bénéficiaire

Bilan constaté pour l'année 2018 :

RECETTES : 936 600 € - DEPENSES 1 014 000 € - Solde négatif : - 18 776 €

Cependant, il faut créer du déficit sur l'année en cours pour pouvoir utiliser les reliquats sur les années précédentes. Par ailleurs, il reste encore des produits à recevoir, soit des recettes 2018 non encore encaissées donc reportées sur 2019.

140 200 € en FC + 67960 € en apprentissage

Solde 2017: 206 320 € de bénéfice à utiliser sur 3 ans

Solde 2016 : 96 500 € de bénéfice qui partiraient en fond de roulement de l'université en décembre 2019.

Reliquats 2014 : 84 240 € dans le fond de roulement de l'université sur appel d'offre pour investissement d'envergure uniquement.

Le groupe formations professionnelles fera un appel à projets auprès des départements sachant que ce sont les formations professionnelles qui restent prioritaires pour positionner leurs besoins.

En fonction du budget préparé :

Prévision RECETTES 2019 : entre 910 000 € et 950 000 €

Dépenses possibles en 2019 : 910 000 € + 96 500 € (2016)

Dépenses possibles 2020 : recettes 2020 + reliquats 2017

TENDANCES : les formations ETAPS (préparation aux concours) sont en négatif car il n'y avait pas de concours cette année. Les comptes ont été mis à zéro en utilisant les reliquats pour l'ouverture d'une nouvelle formation en licence professionnelle DSMS (rééquilibrage).

INQUIETUDES : la formation du DEUST Agent de Développement de Club Sportif (ADECS) présente une chute assez importante (- 46000 euros) même si les reliquats ont permis de rééquilibrer les comptes ; cependant c'est une formation avec très peu de financement et qui supporte 2 postes administratifs sur fonds propres.

Le département concerné (MOS) a été alerté sur des choix stratégiques : développer la formation professionnelle ou redistribuer leur ressource administrative sur d'autres formations au sein du département.

- **Demandes d'ouverture à l'Apprentissage**

Le conseil approuve la demande d'ouverture à l'Apprentissage pour les formations suivantes :

- DEUST ADECS, MASTER MOS (si les demandes précédemment faites n'aboutissent pas)
- DEUST AGAPSC Parcours Activités Aquatiques
- DEUST AGAPSC Parcours Animation
- Licence Pro SVAPA
- Licence Pro GDOS (sous réserve, décision non encore prise)

PARTIE C

- Renouvellement complet du conseil d'unité : Scrutin MARDI 19 MARS 2019
- Information sur le renouvellement prochain des 4 postes d'enseignants contractuels (ex-PAST)
- Information du directeur qu'il n'ira pas au bout de son mandat, avec arrêt prévu en fin d'année universitaire 2021 avec cependant le souhait d'anticiper l'échéancier du changement de direction de l'UFR STAPS.
- Rappel des règles d'accès dans les différents parcours de L3 avec propositions de travail sur l'orientation active

Fin du conseil : 20h40